

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
	Conseil de sécurité sur le Mali (S/2019/636)					
S/PV.8636 8 octobre 2019	Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2019/782)		Mali	Représentant spécial du Secrétaire général	Sept membres du Conseil ^e , tous les invités ^f	

^a Le Mali était représenté par son ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale.

^b L'Allemagne était représentée par son ministre des affaires étrangères ; la Côte d'Ivoire était représentée par son ministre des affaires étrangères ; les États-Unis par leur sous-secrétaire d'État aux affaires politiques ; la France, qui assurait la présidence du Conseil, par son ministre de l'Europe et des affaires étrangères ; le Royaume-Uni par son ministre d'État pour le Commonwealth et l'Organisation des Nations Unies.

^c Le Mali était représenté par son premier ministre.

^d Allemagne, Belgique, Chine, Côte d'Ivoire (également au nom de l'Afrique du Sud et de la Guinée équatoriale), États-Unis, Fédération de Russie, France, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, République dominicaine et Royaume-Uni.

^e Afrique du Sud, Chine, Côte d'Ivoire, États-Unis, Guinée équatoriale, Indonésie et République dominicaine. Le représentant de l'Allemagne s'est exprimé en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali.

^f Le Représentant spécial a participé à la séance par visioconférence depuis Bamako.

Amériques

14. La question concernant Haïti

Pendant la période considérée, le Conseil a tenu quatre séances et adopté deux résolutions sur la question concernant Haïti, dont une en vertu du Chapitre VII de la Charte. Deux de ces séances étaient des débats et deux ont été tenues aux fins de l'adoption de décisions²⁷³. Par sa résolution 2466 (2019), adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte, le Conseil a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) pour une période finale de six mois, jusqu'au 15 octobre 2019²⁷⁴. Dans sa résolution 2476 (2019), le Conseil a demandé au Secrétaire général de créer le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), qui devait entrer en activité le 16 octobre 2019²⁷⁵. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les orateurs et les décisions.

Le Conseil a entendu des exposés du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix lors des deux débats. Lors du débat du 12 avril, il a également entendu des exposés présentés par la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et par la Directrice exécutive de Zanmi Lasante, une organisation non-gouvernementale haïtienne dans le domaine de la santé. Par ailleurs, pour la première fois depuis 2009, la Présidente du Conseil économique et social a été invitée à une réunion au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, le 15 octobre 2019²⁷⁶. Lors des débats, les membres du Conseil ont fait part de leurs préoccupations quant à la situation en Haïti, dues notamment à la crise politique et constitutionnelle dans le pays, à la violence généralisée, à l'aggravation des conditions socioéconomiques et humanitaires, à la corruption et à l'impunité des atteintes aux droits humains. Ils ont demandé à toutes les parties prenantes d'entamer un dialogue inclusif et pacifique en vue de s'attaquer aux causes profondes de ces problèmes. Les membres du

²⁷³ Pour plus d'informations sur les types de séances, voir la section I de la deuxième partie.

²⁷⁴ Résolution 2466 (2019), par. 1 Pour plus d'informations sur le mandat et la composition de la MINUJUSTH, voir la section I de la dixième partie.

²⁷⁵ Résolution 2476 (2019), par. 1 Pour plus d'informations sur le mandat du BINUH, voir la section II de la dixième partie.

²⁷⁶ Pour plus d'informations sur la séance du 6 avril 2009, voir S/PV.6101 et Répertoire, Supplément 2008-2009, première partie, sect. 18.

Conseil ont fait remarquer qu'étant donné que les derniers soldats de la paix de l'ONU s'étaient retirés d'Haïti, il était important que le Gouvernement national prenne en main la situation pour garantir la paix et la stabilité et promouvoir le développement socioéconomique. Dans ce contexte, les membres du Conseil ont souligné qu'il fallait que la transition entre la MINUJUSTH et le BINUH se fasse sans heurts, ont accueilli avec intérêt les objectifs de référence et indicateurs de performance fixés pour le BINUH et ont souligné que Haïti devait s'approprier les activités visant à remplir ces objectifs.

Le 3 avril 2019²⁷⁷, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix a appelé l'attention sur le fait que la situation politique en Haïti était tumultueuse et incertaine depuis les 10 jours de troubles en février, qui avaient fait 41 morts et 100 blessés, et l'effondrement du Gouvernement le 18 mars. Tout en notant que le Président avait mis en place un comité de facilitation du dialogue entre Haïtiens, le Secrétaire général adjoint a souligné que les principaux acteurs devaient redoubler d'efforts pour assurer le succès des travaux du Comité et définir une stratégie nationale pour la réforme économique, la protection sociale, le renforcement de l'état de droit, la lutte contre la corruption et l'organisation en temps et en heure d'élections législatives conformes aux normes internationales applicables. En ce qui concernait le retrait prévu de la MINUJUSTH, il a attiré l'attention sur les progrès faits par Haïti s'agissant du renforcement des institutions, en particulier de la Police nationale. Il a de plus pris acte des recommandations du Secrétaire général²⁷⁸ concernant l'appui que la Mission devrait fournir aux dirigeants du pays pendant ses six derniers mois de présence dans le pays afin de les aider à faire de leurs priorités une réalité et de celles concernant le maintien sur place d'une équipe stratégique réduite chargée d'aider le pays grâce à ses compétences en matière de bons offices, de droits humains et de services consultatifs. À la même séance, le Conseil a entendu un exposé de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur les problèmes relatifs aux droits humains en Haïti, notamment les conditions socioéconomiques difficiles, la corruption, la pauvreté, la criminalité, l'impunité des violations graves des droits humains, l'impuissance du système judiciaire et la détention prolongée des suspects avant leur jugement²⁷⁹. La Haute-Commissaire s'est félicitée de la nomination de la Ministre chargée des droits humains et de la lutte

contre l'extrême pauvreté, des efforts déployés par le Comité interministériel des droits de la personne pour mettre au point un plan d'action national, des travaux ininterrompus de l'Office de la protection du citoyen et de la coopération avec les organisations de la société civile. Elle a encouragé le Conseil à aider Haïti à renforcer ses institutions, à lutter contre l'impunité et à promouvoir et défendre les droits humains. Dans son exposé, la Directrice exécutive de Zanmi Lasante a attiré l'attention des membres du Conseil sur la situation des femmes et des filles en Haïti et a insisté sur le fait qu'il fallait lutter contre l'inégalité et la violence sexuelle et fondée sur le genre et garantir la participation des femmes à la vie politique. Elle en a appelé à la MINUJUSTH et au Conseil pour qu'ils soutiennent, entre autres, le renforcement des capacités à l'échelle locale en matière de services tenant compte des questions de genre pour les personnes victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre.

Le 12 avril 2019, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte, le Conseil a adopté la résolution 2466 (2019) par 13 voix contre zéro, avec 2 abstentions. Par cette résolution, le Conseil a prorogé le mandat de la MINUJUSTH pour une période finale de six mois, jusqu'au 15 octobre 2019, et a prié le Secrétaire général d'entamer la planification nécessaire en vue d'une présence intégrée appropriée du système des Nations Unies en Haïti, y compris une mission politique spéciale²⁸⁰. Il a également prié le Secrétaire général de lui présenter pour examen et autorisation ultérieure, dans les 30 jours suivant l'adoption de la résolution, un rapport concernant les détails opérationnels de la mission politique spéciale proposée²⁸¹. Après le vote²⁸², pour expliquer pourquoi sa délégation avait décidé de s'abstenir, le représentant de la Fédération de Russie a critiqué le fait que la résolution ait été adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte, notant que la situation des droits humains en Haïti ne représentait pas une menace pour la paix et la sécurité internationales et que le dispositif de gestion de la performance complet et intégré avait été appliqué à la MINUJUSTH avant d'être finalisé et examiné par les États Membres. Bien que son pays ait voté pour, le représentant de la Chine a noté que la MINUJUSTH devrait s'attacher avant tout à aider Haïti à remédier aux problèmes de paix et de sécurité et ne devrait pas s'impliquer excessivement dans les questions relatives aux droits humains, qui relevaient du seul pays. S'étant également abstenu lors du vote, le représentant de la

²⁷⁷ Voir S/PV.8502.

²⁷⁸ Voir S/2019/198.

²⁷⁹ Voir S/PV.8502.

²⁸⁰ Résolution 2466 (2019), par. 1 et 2.

²⁸¹ Ibid., par. 3. Voir également S/2019/387 et S/2019/387/Corr.1.

²⁸² Voir S/PV.8510.

République dominicaine a noté que le mandat de la MINUJUSTH prendrait fin au moment où les élections devaient se tenir et qu'il fallait tenir compte de ce fait lors de la planification des activités du système des Nations Unies dans le pays suite au retrait de la Mission.

Le 25 juin 2019, le Conseil a adopté la résolution 2476 (2019) par 13 voix contre zéro, avec 2 absences. Dans cette résolution, il a prié le Secrétaire général de créer le BINUH, qui devait entrer en activité le 16 octobre 2019 pour une période initiale de 12 mois et serait dirigé par un(e) représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général. Le Bureau serait notamment chargé de conseiller le Gouvernement sur les moyens de promouvoir et renforcer la stabilité politique et la bonne gouvernance, y compris en ce qui concernait l'état de droit, et de l'aider à organiser des élections et à lutter contre les atteintes aux droits humains et les violations de ces droits²⁸³. Le Conseil a également souligné qu'il fallait que les activités du BINUH et de l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti soient pleinement intégrées²⁸⁵. Après le vote²⁸⁴, pour expliquer pourquoi son pays s'était abstenu, le représentant de la Chine a souligné que le BINUH devait avoir un mandat clair et concis pour pouvoir aider Haïti à régler les problèmes liés à la paix et la sécurité, et il a noté que le texte ne reflétait pas pleinement les préoccupations exprimées par sa délégation. Le représentant de la République dominicaine a déclaré que le mandat de la mission qui allait succéder à la MINUJUSTH devait avoir un mandat d'une grande portée, qui inclue des mesures d'appui au renforcement du système politique et électoral et de l'état de droit et à la lutte contre les inégalités sociales, les problèmes de gouvernance, les effets néfastes des changements climatiques et les catastrophes naturelles. Les représentants de la France et de l'Allemagne se sont dits déçus que la résolution n'aborde pas la question des effets des changements climatiques sur la situation de sécurité en Haïti. Le Ministère des affaires étrangères d'Haïti a souligné que son pays souhaitait que la mission politique spéciale soit à la hauteur des défis auxquels se heurtait le pays, qui exigeaient, entre autres, de mobiliser des fonds

suffisants. Il gardait cependant bon espoir que la mission disposerait de moyens financiers adéquats pour aider concrètement les autorités haïtiennes à surmonter la crise multidimensionnelle.

Dans une lettre datée du 11 octobre 2019²⁸⁶, le Conseil a pris note du fait que le Secrétaire général avait l'intention de nommer une Représentante spéciale pour Haïti et Chef du BINUH.

Pendant le deuxième débat consacré à cette question, tenu le 15 octobre 2019²⁸⁷, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix a attiré l'attention sur le fait que la nomination du Gouvernement n'avait pas été confirmée par le Parlement, et ce pour la quatrième fois, ce qui risquait de créer un vide institutionnel et d'enliser le processus de dialogue national et avait conséquemment entraîné des manifestations organisées à l'appel des dirigeants de l'opposition, qui avaient fait au moins 30 morts et aggravé encore davantage la situation humanitaire. Cela étant, le Secrétaire général adjoint a souligné que la MINUSTAH et la MINUJUSTH avaient réussi à aider le pays à faire des progrès en ce qui concernait l'état de droit, les bons offices et les institutions des droits humains. Il a rappelé au Conseil que le BINUH se concentrerait sur la promotion de solutions politiques, tandis que l'équipe de pays prendrait le relais pour ce qui était de l'appui aux programmes et de l'appui technique. Il a ajouté que l'ONU continuerait d'œuvrer à éliminer le choléra en Haïti, à lutter contre l'exploitation sexuelle et à traiter les cas de paternité qui en résultent. Prenant la parole après les membres du Conseil, la Présidente du Conseil économique et social a attiré l'attention sur les travaux du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, créé en 1999 suite à une demande du Conseil de sécurité faite au titre de l'Article 65 de la Charte, qui était chargé de faire des recommandations concernant le développement à long terme du pays. Elle a déclaré que l'Organisation devait redoubler d'efforts pour soutenir le peuple haïtien et pour créer des conditions propices à un développement et une stabilité durables sur le long terme, ajoutant qu'il fallait que les deux conseils continuent de collaborer.

²⁸³ Résolution 2476 (2019), par. 1.

²⁸⁴ Ibid., par. 5.

²⁸⁵ S/PV.8559.

²⁸⁶ S/2019/812.

²⁸⁷ S/PV.8641.

Séances : la question concernant Haïti

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8502 3 avril 2019	Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (S/2019/198)		Argentine, Canada, Haïti	Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Directrice exécutive de Zanmi Lasante, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^a	
S/PV.8510 12 avril 2019	Rapport du Secrétaire général sur la MINUJUSTH (S/2019/198)	Projet de résolution déposé par les États-Unis (S/2019/311)			Sept membres du Conseil ^b	Résolution 2466 (2019) 13-0-2 ^c (adoptée en vertu du Chapitre VII)
S/PV.8559 25 juin 2019		Projet de résolution déposé par les États-Unis (S/2019/519)	Haïti		Sept membres du Conseil ^d , Haïti	Résolution 2476 (2019) 13-0-2 ^e
S/PV.8641 15 octobre 2019	Rapport du Secrétaire général sur la MINUJUSTH (S/2019/805)		Haïti	Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Présidente du Conseil économique et social, Chargé d'affaires par intérim de la délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil ^f , tous les invités ^g	

^a Haïti était représenté par son ministre des affaires étrangères. Le Chef de la délégation de l'Union européenne s'est exprimé au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que des pays ci-après : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord, Monténégro, République de Moldova, Serbie et Turquie.

^b Allemagne, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France, Pérou et République dominicaine.

^c *Pour* : Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, États-Unis, France, Guinée équatoriale, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Royaume-Uni ; *contre* : néant ; *abstentions* : Fédération de Russie, République dominicaine.

^d Allemagne, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France, Pérou et République dominicaine.

^e *Pour* : Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Côte d'Ivoire, États-Unis, Fédération de Russie, France, Guinée équatoriale, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Royaume-Uni ; *contre* : néant ; *abstentions* : Chine, République dominicaine.

^f Le Pérou était représenté par son ministre des affaires étrangères.

^g Le Chargé d'affaires par intérim de la délégation de l'Union européenne s'est exprimé au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que des pays ci-après : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord, Monténégro, République de Moldova, Serbie et Ukraine.